

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-032

du 22 juillet 2020

n°032

page

1/4

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Présents 66: JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAU, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) : 1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. G. PRINCET donne pouvoir à J.MELQUIOND
5. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIER
6.D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
7. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
8. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
9. A.Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
10.C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE
11. J. MARECOT donne pouvoir à S. GUEGUEN

Excusés (4): P. ROCHER, F. REBY, M. LATUS, B. ROUSSENQUE.

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**OBJET : Travaux au centre aquatique de Châtellerault - modification de marché**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a engagé la réfection du revêtement résine du bassin loisirs du centre aquatique, une rénovation de menuiseries, ainsi qu'une mise en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité de diverses zones de l'équipement.

Les travaux ont débuté en mars 2020 et devraient se terminer en septembre 2020, après une période d'inactivité liée à la crise sanitaire Covid-19.

Afin de réaliser ces travaux, une phase APD a été validée avec les estimations suivantes :

Lots	Intitulé	Estimation € H.T.	Estimation € T.T.C.
1	Démolition / gros oeuvre	20 000	24 000
2	Menuiseries Aluminium	135 000	162 000
3	Menuiseries bois intérieures	25 000	30 000
4	Serrurerie	15 000	18 000
5	Peinture - signalisation	13 000	15 600
6	Plomberie sanitaire - électricité	13 000	15 600

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-032

du 22 juillet 2020
2/4

n°032

page

7	Revêtement résine fonds de bassin	140 000	168 000
	TOTAL	361 000	433 200

Le montant de l'opération était estimé à 383 770 € HT soit 460 524 € TTC, il intègrait 5 664 € TTC d'honoraires (bureau de contrôle, coordonnateur SPS, publicité etc.) et 21 660 € TTC d'aléas (environ 5%).

Par délibération n° 17 du 8 juillet 2019 le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la procédure adaptée.

Les marchés de travaux ont été attribués pour un montant total de 283 914,61 € HT soit 340 697,53 € TTC.

L'avancement du chantier fait apparaître des travaux complémentaires qu'il est nécessaire d'intégrer au montant initialement prévu et qui représentent une augmentation globale du marché de 30 775,45€ soit 8,28% du coût total des travaux.

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R 2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux marchés à procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°17 du Bureau communautaire du 8 juillet 2019 relatif à l'aménagement et les travaux de mise en accessibilité au centre aquatique de Châtellerault,

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation du montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous,

lot	entreprise	Montant des marchés attribués TTC	Montant des avenants TTC	Nouveau montant du marché TTC	% de variation du marché de base
1	VEDIER	12 004,02€	5 707,19€	17 711,21€	47,54%
2	ARCHAMBAULT	147 960€	1020€	148 980€	0,68%
3	G. DUBOIS	11 556,73€	0	11 556,73€	0%

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-032

du 22 juillet 2020

n°032

page

3/4

4	ARCHAMBAULT	16 440€	7 200€	23 640€	43,79%
5	BOUCHET FRERES	11 401,98€	0	11 401,98€	0%
6	BRUNET	24 934,80€	3 588€	28 522,80€	14,38%
7	EUROPE RESINE	116 400€	13 260,26€	129 660,26€	11,39%
	TOTAL	340 697,53€	30 775,45€	371 472,98€	9,03%

Il est précisé que la modification de marché est passée en application des articles R2194-2 et 3 du Code de la Commande Publique pour les lots 1 et 4, et en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique pour l'ensemble des autres lots.

Lot n°1 : entreprise VEDIER = travaux complémentaires comprenant le traitement oxydation des aciers, la protection et bâchage du grand bassin, le dérasement mur en aggloméré au niveau du grand bassin, réalisation d'un muret et comblage béton
+ value de 5 707,19€

Lot n°2 : entreprise ARCHAMBAULT = plus value pour des vitrages opale ou dépoli
+ value de 1020€

Lot n°4 : entreprise ARCHAMBAULT = garde de corps à l'accueil et garde de corps en continuité de la pataugeoire
+ value de 7 200€

Lot n°6 : entreprise BRUNET = dépose et repose de spots et travaux alimentation bassins
+ value de 3 588€

Lot n°7 : entreprise EUROPE RESINE = travaux complémentaires dans le bassin loisirs (chape rapide fond de bassin pataugeoire, bulleurs SPA et banquette piscine, injections ilot)
+ value de 13 260,26€

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les modifications des lots ci-dessous

Lot n°1 : entreprise VEDIER = travaux complémentaires comprenant le traitement oxydation des aciers, la protection et bâchage du grand bassin, le dérasement mur en aggloméré au niveau du grand bassin, réalisation d'un muret et comblage béton
+ value de 5 707,19€

Lot n°2 : entreprise ARCHAMBAULT = plus value pour des vitrages opale ou dépoli
+ value de 1020€

Lot n°4 : entreprise ARCHAMBAULT = garde de corps à l'accueil et garde de corps en continuité de la pataugeoire
+ value de 7 200€

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le 24 JUL. 2020

ID: 086-248600413-20200722-CC_20200722_032-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-032

du 22 juillet 2020

n°032

page

4/4

Lot n° 6 : entreprise BRUNET = dépose et repose de spots et travaux alimentation bassins
+ valeur de 3 588€

Lot n° 7 : entreprise EUROPE RESINE = travaux complémentaires dans le bassin loisirs
(chape rapide fond de bassin pataugeoire, bulleurs SPA et banquette piscine, injections
îlot)

+ valeur de 13 260,26€

pour les montants également indiqués ci-dessous

lot	entreprise	Montant des marchés attribués TTC	Montant des avenants TTC	Nouveau montant du marché TTC	% de variation du marché de base
1	VEDIER	12 004,02€	5 707,19€	17 711,21€	47,54%
2	ARCHAMBAULT	147 960€	1020€	148 980€	0,68%
3	G. DUBOIS	11 556,73€	0	11 556,73€	0%
4	ARCHAMBAULT	16 440€	7 200€	23 640€	43,79%
5	BOUCHET FRERES	11 401,98€	0	11 401,98€	0%
6	BRUNET	24 934,80€	3 588€	28 522,80€	14,38%
7	EUROPE RESINE	116 400€	13 260,26€	129 660,26€	11,39%
	TOTAL	340 697,53€	30 775,45€	371 472,98€	9,03%

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

